Image not found or type unknown

Prix érroné sur un site. Mes droits ?

Par **guigou13**, le **09/01/2011** à **19:43**

Bonjour,

Tout d'abord,
je suis nouveau sur le forum, donc pardonnez moi si j'ai posté au mauvais endroit ou si mes informations ne sont pas pertinentes.
Le monde du droit et un monde que je connais peu.

Donc voici ma situation,
Aujourd'hui, Dimanche 9 Janvier 2011, j'ai commandé du matériels pour la musique (je suis musicien) sur un site. Et il s'avère que sur ce site, le prix ,indiqué aujourd'hui, est faible par rapport au prix indiqué il y a quelques jours.
Il s'agirait probablement d'une erreur.
Etant donné le prix faible des matériaux, j'ai profité de ce bug pour commander.
Ayant lu leur condition général, il ne stipule, dans aucuns paragraphes, l'annulation d'une commande si le site fait une erreur.
Il signal juste l'annulation d'une commande en cas de défaut d'informations nécessaires à la livraison.

J'aurai aimé savoir; quels sont mes droits si le site annule ma commande, Si ils me font un avoir à la place d'un remboursement, ai je droit à des dédommagement, ...

Merci,
Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés